



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

25/06/2025 S'LO

ID : 059-245902073-20250624-57_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/06/2025

<p>Date de convocation : 13.06.2025</p> <p>Date de publication : 13.06.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le dix-neuf juin</p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (Cf : arrêté municipal du 13 Juin 2025) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 5 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRÉSENTS : Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Sandrine PONCHANT</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°57-2025-DF-RK

Objet : Achat du bâtiment sis 6 bis rue Henri Durre – Parcelle AH 252 et AH 256 – Appartenant à la SOCOMA

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée que par délibération n°38-2025-DF-RK, le Conseil Municipal a donné une autorisation de principe à Monsieur le Maire, ou à défaut au Premier Adjoint, pour signer un compromis de vente en vue de l'acquisition du bâtiment situé rue Henri Durre, appartenant à la société SOCOMA, pour un montant maximum de 97 500,00 euros. Cette délibération prévoyait également la réalisation d'une étude de faisabilité pour y implanter une restauration scolaire.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe le Conseil Municipal que l'étude de faisabilité a été réalisée et que ses conclusions permettent d'envisager favorablement l'implantation d'une restauration scolaire dans ledit bâtiment.

En conséquence, la Commune souhaite engager les démarches nécessaires auprès d'un notaire afin de procéder à l'acquisition du bâtiment situé rue Henri Durre, pour le montant de 97 500,00 euros, auquel s'ajoutent 3 000,00 euros de frais de notaire, à la charge de la Commune.

L'achat sera confié à Maître Anne-Sophie MARKIEWICZ, notaire à l'Office notarial de Lille, situé 224 rue Pierre Legrand, 59800 LILLE.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition du bâtiment situé rue 6bis Henri Durre (parcelles AH 252 et AH 256), appartenant à la SOCOMA, pour un montant de 97 500,00 euros ;
- **DE PRÉCISER** que l'ensemble des frais liées à l'acte notarié sera entièrement à la charge de la Commune ;
- **DE CONFIER** la rédaction et la passation de l'acte d'achat à Maître Anne-Sophie MARKIEWICZ, notaire à l'Office de Lille, 224 rue Pierre Legrand, 59800 LILLE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint, à signer l'ensemble des documents afférents à cet achat, y compris l'acte authentique.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 21 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

